



NOS ACCORDS D'ENTREPRISE VOUS CONFÈRENT DES DROITS



POUR RAPPEL, la société Docaposte BPO IS n'est pas rattachée à une Convention Collective Nationale et est donc régie par le code du travail et ses accords d'entreprise dont la légitimité consiste à améliorer pour les salariés les dispositifs existants. Exemple : journées enfants malade, journées (ou ½ journées) accordées pour les salariés reconnus RQTH, pour les enfants handicapés des collaborateurs, jours et prime de déménagement pour cause de mobilité interne, qualité de vie au travail ,...

Autant d'accords âprement négociés et signés par notre organisation syndicale plus que jamais soucieuse de l'intérêt des salariés.

Pour autant, si FO n'a pas apposé sa signature sur certains accords (comme l'intégration en 2023 des primes de technicité dans les salaires), c'est que nous étions les seuls à considérer que cela allait à l'encontre de l'intérêt des salariés, surtout en terme de pouvoir d'achat.

DES ACCORDS MÉCONNUS PAR LES SALARIÉS

Lors de nos déplacements sur sites, nous avons constaté que beaucoup de salariés n'avaient pas connaissance des accords d'entreprise applicables et donc de leurs droits.

De décembre 2024 à juin 2025, nous sommes parvenus à renégocier et signer 3 accords majeurs pour les collaborateurs BPO IS.

ACCORD MUTUELLE SANTÉ / PRÉVOYANCE

Suite à notre rattachement à la BSCC de La Poste au 1^{er} janvier 2024, nous avons dû revoir notre accord Mutuelle Santé /Prévoyance car nous ne pouvions pas rester couvert par le contrat Mutuelle Groupe Docaposte.

Ce changement, a eu pour effet, de s'apercevoir que notre entité était en déficit de plus de 20% sur la Santé et de plus de 70% sur la Prévoyance sans compter les déremboursements de la Sécurité Sociale de plus en plus importants déportés sur les mutuelles.

Nous avons négocié et obtenu le maintien de notre mutuelle actuelle sans baisses de garanties mais avec une augmentation tarifaire qui était inévitable compte tenu des résultats déficitaires. La prise en charge de la mutuelle santé reste à 50% supportée par l'employeur et à 90% pour la prévoyance.

ACCORD SUR L'ENTRAIDE

FO est à l'initiative de cette renégociation car nous avons constaté que l'accord précédent ne reposait aucunement sur le volontariat pour tous les salariés, ce qui, à nos yeux, posait un véritable problème de discrimination.

Nous avons réussi à inclure dans ce nouvel accord une clause affirmant l'obligation du volontariat de la part des salariés. Nous avons également obtenu que les salariés volontaires, bénéficient d'une prime plus importante que ce qui était octroyé auparavant.

ACCORD D'INTÉRESSEMENT

Notre accord d'intéressement arrivant à terme, nous avons réussi à négocier un accord pour deux ans avec les mêmes critères que l'ancien et des modifications nécessaires sur les tranches de ces critères.

Le but étant d'avoir un accord d'intéressement, nous apportant au minimum la même prime que le dernier exercice, voire même de pouvoir bénéficier d'une prime plus importante.

CES ACCORDS SONT À VOTRE DISPOSITION

Nous invitons les salariés qui ne figurent pas dans notre liste de diffusion et qui souhaiteraient prendre connaissance des accords d'entreprise, à nous solliciter en nous communiquant une **adresse mail personnelle** afin que nous leur transmettions les accords applicables chez BPO IS.

FO REVENDIQUE D'AUTRES ACCORDS

Nous avons alerté la direction sur l'importance de remettre rapidement en place des grilles de salaires d'embauche cohérentes avec des décrochages significatifs entre chaque fonction.

Nous avons demandé d'ores et déjà, l'ouverture de négociations sur l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) qui arrive à échéance en mars 2026.

FO ALERTE LA DIRECTION

FO CONSTATE QUE BEAUCOUP D'ACCORDS D'ENTREPRISE NE SONT PAS RESPECTÉS ET NOUS AVONS ALERTÉ UNE NOUVELLE FOIS LA DIRECTION SUR CES CARENCES.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, LA LISTE DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CI-DESSOUS



JULIEN REMOND

Délégué syndical central - Élu au CSE

06 07 57 99 26

fo.docapost.bpo.is@gmail.com



CHIRAZ KOUKI

Déléguée Syndicale - Éluée au CSE

06 12 72 95 65

chiraz.kouki@docaposte.fr



BERNARD GAUTHIER

Délégué syndical - Élu au CSE

06 14 64 69 49

bernard.gauthier@docaposte.fr

FO, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !